

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« faite par le deuxième alinéa à l'État et à ses établissements publics »,

les mots :

« mentionnée au deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.